



UNIVERSITA DI CORSICA - PASQUALE PAOLI

ECOLE DOCTORALE "Environnement et Société"

Site : <http://ed.univ-corse.fr> > Textes de référence > Inscriptions – E-mail : ecole.doctorale@univ-corse.fr

Extrait du Calendrier Administratif ED 2012-2013 **Préinscriptions et Inscriptions 2013-2014**

Calendrier adopté par le Conseil de l'Ecole Doctorale du 116-09-2012 (Annexe-Point 1-1.6)
Validé par le CEVU du 20-09-2012 et le CS du 20-09-2012

1^{ères} inscriptions pour 2013-2014

1°) Demande d'autorisation préalable (*dossier distinct du dossier de candidature pour un contrat doctoral*)

- **1^{er} juin 2013** : Ouverture des préinscriptions 2013-14 en thèse. Les dossiers peuvent être téléchargés sur le site de l'Ecole Doctorale. Ils peuvent, également, être retirés au Secrétariat de l'Ecole Doctorale.
- **11 juillet 2013 - Midi** : Le dossier de demande d'autorisation préalable pour 1^{ère} inscription en thèse **doit parvenir** à l'Ecole Doctorale avant le 11 juillet, midi. Il pourra être soit déposé, soit adressé par voie postale, dans ce dernier cas, le candidat fait son affaire des délais d'acheminement. La constitution du dossier sera vérifiée par l'ED. Les signatures du doctorant et du (des) directeur(s) de thèse doivent être originales (pas de scan ou de photocopie). Le dossier devra comporter les pièces demandées.

2°) Candidature pour un contrat doctoral (*dossier distinct du dossier de demande d'autorisation préalable*)

- **1^{er} juin 2013** : Ouverture de la campagne de candidature pour un contrat doctoral au titre de 2013-14. Les dossiers peuvent être téléchargés dans l'espace de l'Ecole Doctorale sur le site de l'Université. Ils peuvent, également, être retirés au Secrétariat de l'Ecole Doctorale. Dans son dossier de candidature, le candidat explicitera son projet d'activités complémentaires. Il sera validé par son directeur de thèse.
- **11 juillet 2013 - Midi** : Le dossier de candidature pour un contrat doctoral **doit parvenir** à l'Ecole Doctorale impérativement avant le 11 juillet, midi. Il pourra être soit déposé, soit adressé par voie postale, dans ce dernier cas, le candidat fait son affaire des délais d'acheminement. Aucun dossier *extra tempora* ne sera accepté. En outre, le dossier ne peut être accepté s'il n'est déposé conjointement au dossier de demande d'autorisation préalable pour 1^{ère} inscription en thèse. Toutes les signatures doivent être originales (pas de scan ou de photocopie). Le dossier devra comporter toutes les pièces demandées. Le dossier fera l'objet d'éventuelles observations lors de sa remise si celle-ci intervient avant le 10 juillet, midi.

4°) Inscription administrative

- **Jusqu'au 27 septembre 2013** : Inscriptions administratives au pôle d'inscription de la Scolarité centrale (campus Mariani). Toute demande d'inscription *extra tempora* devra être solidement justifiée. Nota : Fermeture du pôle d'inscription du 26 juillet au 26 août).

Les dossiers peuvent être téléchargés dans la rubrique formations/s'inscrire sur le site de l'Université (prise de rendez-vous obligatoire). Ils peuvent, également, être retirés au pôle d'inscription de la scolarité centrale.

Réinscriptions pour 2013-2014

Inscriptions en 2^{ème} ou 3^{ème} Année de Thèse

L'inscription en 2^{ème} ou 3^{ème} Année de Thèse est subordonnée à l'avis circonstancié du Directeur de thèse et à la validation par l'Ecole Doctorale d'un état d'avancement des travaux. Le formulaire de réinscription peut être téléchargé dans l'espace de l'ED ou être retiré au secrétariat de l'ED.

- **3 juin – 22 juillet 2013** : Dépôt, au secrétariat de l'Ecole Doctorale, du Compte Rendu annuel de thèse pour validation.
- **1^{er} juillet – 25 juillet 2013** : Inscriptions administratives au pôle d'inscription de la Scolarité centrale (campus Mariani). Toute demande d'inscription *extra tempora* devra être solidement justifiée. Nota : Fermeture du pôle d'inscription du 26 juillet au 26 août).
Les dossiers peuvent être téléchargés dans la rubrique formations/s'inscrire sur le site de l'Université (prise de rendez-vous obligatoire). Ils peuvent, également, être retirés au pôle d'inscription de la scolarité centrale.

Inscriptions en 4^{ème} Année de Thèse et au-delà

Toute inscription au titre d'une année postérieure à la 3^{ème} année est subordonnée à l'obtention d'une dérogation à la durée. Le formulaire peut être téléchargé dans l'espace de l'ED ou être retiré au secrétariat de l'ED.

1°) Demande de dérogation à la durée

- **3 juin – 13 septembre 2013** : Dépôt, au secrétariat de l'Ecole Doctorale, de la demande de dérogation à la durée.

2°) Inscription administrative

- **1^{er} juillet – 27 septembre 2013** : Inscriptions administratives au pôle d'inscription de la Scolarité centrale (campus Mariani). Toute demande d'inscription *extra tempora* devra être solidement justifiée. Nota : Fermeture du pôle d'inscription du 26 juillet au 26 août).
Les dossiers peuvent être téléchargés dans la rubrique formations/s'inscrire sur le site de l'Université (prise de rendez-vous obligatoire). Ils peuvent, également, être retirés au pôle d'inscription de la scolarité centrale.
- **Tolérance d'usage** : les doctorants dont la soutenance de thèse est programmée au plus tard le 19 décembre 2013 sont exemptés d'inscription au titre de l'année 2013-2014. Ceci n'est qu'une tolérance, rien n'interdit à ceux qui le souhaitent de s'inscrire effectivement.